PROCES VERBAL 1/2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le Vingt-Sept Janvier Deux Mille Vingt-Cinq, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Agnos s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, André BERNOS, affichée et transmise le 22 Janvier 2025, et sous la présidence de ce dernier.

<u>Présents</u>: André BERNOS - Anne-Marie BARRÈRE - Sylvie CALMEJANE - Annie ETCHEGOYHEN Bernard HALTY - Anne-Marie LABARRÈRE - Patrick LENDRES - Betty ZAGO.

Absents: André ETCHEGOIN - Romain PIERRINE.

<u>Absents mais ayant donné pouvoir</u>: Latéfa ABANINI (procuration à Annie ETCHEGOYHEN) - Pierre CANDALOT-DIT-SECALOT (procuration à Sylvie CALMEJANE) - Régine HANDY (procuration à André BERNOS) - Maurice MARTINEZ (procuration à Patrick LENDRES) - Martine SEMPIETRO (procuration à Bernard HALTY).

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARRÈRE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de **l'ordre du jour suivant** :

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024.
- BUDGET 2025 OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS.
- SDIS CONTINGENT INCENDIE 2025COUPES DE BOIS : ETAT D'ASSIETTE 2025.
- AVENANT N°2 A LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DE LA SOCIETE ENOVA PV 9.

Questions diverses

- Groupes électrogènes.
- Huisseries appartement école.
- Vente des maisons.
- Atelier « Roue-libre ».
- City Stade.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 09 Décembre 2024.

<u>DÉLIBÉRATION N° 2025-1 : BUDGET 2025 – OUVERTURE DE CRÉDITS</u> ANTICIPÉS

Le Maire expose que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'Assemblée, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur Le Maire et Monsieur le Receveur Principal à mandater les dépenses d'investissements pour l'exercice 2025, selon les règles ci-dessus,
- <u>AUTORISE</u> à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs au dossier.

Vote de la délibération → 13 Pour

DÉLIBÉRATION N° 2024-2 : SDIS CONTINGENT INCENDIE 2025

Le Maire donne lecture du courrier concernant la participation de la commune d'Agnos au Contingent Incendie 2025 d'un montant de 20 295,71 €.

L'Assemblée, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **DEMANDE** à l'unanimité, le paiement en 3 échéances :

1ère échéance : 6 765 €
 2ème échéance : 6 765 €
 3ème échéance : 6 765.71 €

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Vote de la délibération → 13 Pour

<u>DÉLIBÉRATION N° 2024-3 : AVENANT N°2 A LA PROMESSE DE BAIL</u> EMPHYTEOTIQUE DE LA SOCIETE ENOVA PV 9

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du projet de construction de la centrale photovoltaïque sur le site de Sayette par la société ENOVA PV 9.

Suite à une modification de l'implantation de la centrale, un avenant est nécessaire puisque les parcelles impactées sont les suivantes:

Sect.	Numéro	Adresse (lieudit et commune)	C	Contenance		
			ha	а	ca	
000A	360	Sayette		70	50	
000A	359	Sayette		22	20	
000A	358	Sayette		42	50	
000A	357	Sayette		42	40	
000A	356	Sayette		47	70	
000A	355	Sayette		55	40	
000A	354	Sayette		60	60	
000A	353	Sayette		60	60	
000A	352	Sayette		73	40	
000A	351	Sayette		50	80	
000A	350	Sayette		52	00	
000A	349	Sayette		52	00	
000A	348	Sayette		63	90	
000A	347	Sayette		78	20	
000A	346	Sayette		51	50	
000A	344	Sayette		54	50	
000A	343	Sayette		25	00	
Contenance totale				03	20	

L'Assemblée, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- <u>APPROUVE</u> à l'unanimité, l'avenant n°2 à la promesse de bail emphytéotique en date du 08 avril 2022
- AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Vote de la délibération → 13 Pour

Questions diverses - Informations Communales:

Groupes électrogènes:

62 inscrits. La mairie a joué son rôle mais pas de comptabilité. Un chèque 150 € de réservation sera versé par les Intéressés à l'entreprise LAVIE/ELOI adjudicataire.

Huisseries appartement école:

Consultation:

EURL MENUISERIE SESTIAA → 8 366,40 € TTC ALU BOIS DISTRIBUTION → 8 279,70 €TTC

La société ALU BOIS DISTRIBUTION est moins-disante pour du même matériel remporte la consultation.

Vente des maisons :

Maison XXXXX : 3900 € de loyers impayés malgré des rappels de la perception. A voir la convention signée. Maison XXXXX : Ok pour un règlement conformément à la convention de location-vente.

<u>Atelier « Roue Libre »</u>:

Prêt de la salle polyvalente. Réparation vélos (gratuit). On ne paie que les pièces s'il y en a à changer.

City Stade:

Tout est ok. Seule remarque : ne pas gêner le voisinage la nuit. Donc pas d'éclairage. Déplacement des pièces la semaine prochaine. Montage ensuite. Apparemment, plus de souci avec le mur/Lesté et aucune mention sur l'enquête publique, on attendra le barrage quand la commune achètera le restant du terrain pour l'aire de loisirs.

Fin de séance du Conseil Municipal à 19h30.

Prochain Conseil Municipal le 03 Mars 2025 à 18h30.

La Secrétaire de Séance :	LE MAIRE :
Anne-Marie BARRÈRE	André BERNOS